



Procès-verbal de séance du 10 avril 2013

Comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire

Etaient présents :

Monsieur Félix MOROSO, Président, représentant le Conseil général
Monsieur Robert LAURENTI, 1^{er} Vice-Président, représentant DLVA
Monsieur Pierre SUZOR, 2^{ème} Vice-Président, représentant la Communauté de Communes ABV
Monsieur Serge COLIN, représentant DLVA
Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, représentant le Conseil général
Madame Nadine VOLLAIRE, représentant la Communauté de Communes ABV

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, Directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil général
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de DLVA

Etaient absents excusés :

Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale
Monsieur René MASSETTE, Conseiller Général
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale

Ordre du jour

Questions soumises à approbation

1. Approbation des PV du Comité syndical du 6 février 2013
2. Modification du tableau des cadres d'emplois
3. Demande de subvention au titre du FRAIM auprès de la Région
4. Droits d'inscription pour la rentrée scolaire 2013-2014
5. Programmation artistique 2013 – 2014
6. Résorption de l'emploi précaire — dispositif de titularisation

---ooOoo---

Les membres du Comité syndical ont été convoqués à 16 heures 30. Le quorum étant atteint, la séance démarre à 16 heures 30.

Points soumis au vote

1. Approbation des PV du Comité syndical du 6 février 2013

- ◆ La directrice administrative soumet au vote les PV du 6 février 2013 concernant le débat d'orientation budgétaire et de la séance plénière qui a suivi.
- ◆ Mme Vollaire fait observer que dans le PV relatif au débat d'orientation budgétaire, il est précisé qu'il n'y aura pas d'acquisition d'instruments pour l'année 2013 alors que dans les rapports proposés aujourd'hui, il est prévu une demande de subvention auprès de la Région concernant l'acquisition d'instruments. Elle souligne cette contradiction.
- ◆ Le Président confirme qu'il avait été décidé de ne pas acheter d'instruments en 2013.
- ◆ Eric Doucet indique qu'il y a eu quelques besoins supplémentaires qui pourraient être couverts par le versement de la subvention 2012 obtenue auprès de la Région.
- ◆ Christine Joly précise que le versement de la subvention est en cours de réalisation.
- ◆ Le Président indique que s'il y a quelques besoins, il est possible d'en rediscuter aujourd'hui.
- ◆ François Monin rappelle que dans le cadre d'un cofinancement de la Région, le délai de réalisation de l'investissement est de 2 ans. Le fait de mobiliser un cofinancement en 2013, et donc de s'assurer d'une recette, n'oblige pas le bénéficiaire à procéder à l'acquisition en 2013, celle-ci pouvant se réaliser en 2014. La stratégie aujourd'hui pourrait être de s'assurer d'une recette en 2013 pour l'achat d'instruments réalisé sur le budget 2014.
- ◆ Eric Doucet précise que cette dépense n'est pas inscrite au BP 2013 mais qu'il y a un reliquat des années précédentes.
- ◆ Christine Joly indique que le dossier présenté n'est pas vraiment un programme d'investissement comme en 2012 et qu'il s'agit de besoins ponctuels. Néanmoins pour pouvoir mobiliser la subvention régionale, celle-ci ne peut se faire instrument par instrument mais sur plusieurs instruments.
- ◆ Mme Vollaire précise que ce n'est pas la proposition d'acquisition d'instruments présentée aujourd'hui qui pose vraiment un problème mais la contradiction de décisions.
- ◆ Le Président indique que s'il y a réellement un besoin, il y est favorable d'autant que le cofinancement est à hauteur de 60 %.

Adoptés à l'unanimité.

2. Modification du tableau des cadres d'emplois

- ◆ La directrice administrative propose la suppression de 39 postes vacants au tableau des cadres d'emplois. Il s'agit aujourd'hui de procéder à une mise à jour du tableau qui n'a jamais été réalisée. En fonction des besoins, les postes étaient créés et lors de départs d'agents non remplacés, ils n'étaient pas supprimés. Elle rappelle que dans le cadre budgétaire, il y a obligation d'inscrire les crédits correspondant aux postes vacants.
- ◆ M. Laurenti s'interroge sur ce nombre de postes restés vacants.
- ◆ Christine Joly indique les modalités de la procédure qui ont pu, d'après elle, générer cette situation :
 - une création de poste est soumise à l'avis du Comité et ensuite le CTP est informé ;

- une suppression de poste est soumise au préalable à l'avis du CTP et ensuite à celui du Comité.

En matière de suppressions de poste, la procédure est plus rigoureuse dans son déroulement.

◆ Mme BERINGUIER-BOYER confirme que souvent une création de poste fait suite à une décision d'avancement ou promotion d'un agent et qu'ensuite on oublie de fermer le poste restant qui n'est plus pourvu.

◆ M. Suzor suggère que l'on garde un ou deux postes vacants en cas de nécessité.

◆ Christine Joly indique que les besoins ponctuels sont des remplacements maladie et donc ne font pas l'objet de créations de postes. La nécessité de créer un ou plusieurs postes est envisagée pour chaque rentrée scolaire et non pendant le déroulement de l'année. Compte tenu de la procédure et des délais à respecter en matière de création (publicité de vacance de poste, jury de recrutement), les besoins doivent être anticipés dès le mois de mai précédent la prochaine rentrée.

Adopté à l'unanimité.

3. Demande de subvention au titre du FRAIM auprès de la Région

Ce dossier a été évoqué en début de séance.

Adopté à l'unanimité.

4. Droits d'inscription pour la rentrée scolaires 2013-2014

◆ La directrice présente quatre propositions concernant les droits d'inscription pour la rentrée scolaire : une augmentation à 1.5 %, à 2.5 %, à 3.5 % ou droits identiques à cette année.

◆ Mme Vollaire demande si l'Etat ne plafonne pas l'augmentation des droits d'inscription.

◆ M. Monin indique qu'au vu du dernier compte administratif, le Président du Conseil général avait demandé une étude sur les droits perçus. Il en était ressortir que ces droits représentaient 5 % des recettes de fonctionnement se situant plutôt dans une fourchette basse pour des établissements comparables. Pour des établissements rendant le même service, on serait plutôt sur une base de 7 à 8 % ; donc une certaine marge de progression pour le Conservatoire.

◆ Le Président rappelle que quelques années auparavant, une gratuité avait été instaurée pour les familles nombreuses dans un objectif social. Les droits d'inscription avaient enregistré une baisse importante. Ceci pouvant expliquer pour quelle raison le montant des droits d'inscription se situe aujourd'hui dans une fourchette plutôt basse.

Il indique également qu'une augmentation de 3.5 %, après 2 années d'augmentation à 2.5 %, risque de provoquer de vives réactions d'autant que quel que soit l'augmentation adoptée, la recette des droits d'inscription constitue une faible contribution dans le budget.

◆ Pierre Suzor partage l'avis du Président mais insiste sur l'effet psychologique auprès des élus financeurs du Conservatoire que revêt une augmentation.

◆ Nadine Vollaire rappelle également que pendant des années les droits d'inscription n'ont pas augmenté.

L'ensemble des élus est favorable à une augmentation identique aux deux années précédentes soit 2.5 %.

Adopté à l'unanimité.

5. Programmation artistique 2013 – 2014

- ◆ La directrice donne lecture du rapport relatif à la programmation artistique 2013-2014 pour un montant de 44 900 €. Pour l'année 2013, le montant maximum autorisé dans le cadre du budget est de 45 303 € représentant 1.7 % de la section de fonctionnement. Elle présente également un rapide bilan de la programmation écoulée.
- ◆ Nadine Vollaire suggère que des spectacles puissent également être diffusés dans les communes adhérentes.
- ◆ Eric Doucet partage ce principe de diffusion mais il rappelle que ce sont des spectacles d'élèves et leurs familles sont très sollicitées. La logistique à mettre en œuvre est assez lourde et il faut des lieux adéquats à ce genre de représentations.
- ◆ Nadine Vollaire précise qu'elle ne pense pas forcément à des grands spectacles mais à des petites formations de musiciens.
- ◆ Eric Doucet répond que des auditions se déroulent sur différents sites, un piano numérique prévu à cet effet a été acheté.

Adopté à l'unanimité.

6. Résorption de l'emploi précaire – dispositif de titularisation

- ◆ La directrice rappelle au Comité syndical les modalités concernant le dispositif de titularisation ouvert aux agents non titulaires en CDD ou CDI prévues dans le cadre de la loi d'accès à l'emploi titulaire du 12 mars 2012. Cette voie d'accès est réservée à des agents remplissant des conditions d'ancienneté précises et de temps de travail. Ce dispositif ne constitue pas une obligation pour la collectivité. Trois agents remplissent les conditions pour la durée du dispositif qui se terminera en 2016. Le Comité doit se prononcer sur l'application du dispositif de titularisation aux agents contractuels du Conservatoire.

Les élus sont favorables à la présentation d'un plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. Ils souhaitent avoir communication de la simulation financière que représentera la titularisation de ces agents.

La séance est clôturée à 18 heures.

Félix MOROSO, Président.

Robert LAURENTI, 1^{er} Vice-Président.

Pierre SUZOR, 2^{ème} Vice-Président.

Serge COLIN.

Nadine VOLLAIRE.

Françoise BERINGUIER-BOYER.